



INFORMATION DES ARBITRES 2013

Le président et tous les membres de la CNCA, souhaitent à tous les Arbitres une bonne saison 2013 et la meilleure réussite possible pour la saison qui va bientôt commencer.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Isabelle Dailly Maupoint qui victime d'un AVC en fin d'été le samedi 2 février à l'Etoile de Besseges se remet bien, les dernières nouvelles sont rassurantes, elle va être transférée vers une maison spécialisée proche de sa famille.

SOMMAIRE

• 1- Désignations.....	3
• 2- Rappel pour le Fonctionnement en général.....	3
• 3 - Informations générales internationales et fédérales.....	3
➤ 3-1-Formation de LQCI.....	3
➤ 3-2 Formation continue.....	4
➤ 3-3 Perfectionnement des CI sur le Tour de l'Avenir.....	4
➤ 3-4 Spécialisation des Commissaires Internationaux.....	4
➤ 3-5 Evaluation des Commissaires.....	5
➤ 3-6 Formation et examen de Commissaire International en 2013.....	5
➤ 3-7 Bilan des Formations des Départements Outre Mer.....	5
• 4 - Actions du Plan quadriennal 2009/2013.....	5
• 5 - Agents de contrôle du dopage.....	6
• 6 -Bilan du projet « Un club, un Arbitre ».....	6
• 7- Dossier Sécurité pour les Arbitres dans épreuves.....	6
• 8 - AFAC Compte rendu de réunion.....	7
• 9 - Mise en danger des coureurs par retour derrière voiture.....	7
• 10 - Envoi des dossiers et états de résultats de toutes les épreuves.....	8
• 11- Usage des réseaux sociaux par les arbitres.....	8
• 12 - Para cyclisme.....	8
• 13 - Arbitres de haut niveau.....	8
• 14 - Mise à Jour du Règlement Fédéral.....	8-18
• Annexe N° 1 Fiche de synthèse des éléments nécessaires au contrôle Sportif.....	20
• Annexe N° Fiche de Sécurité route.....	21-22

1-Désignations

- **Pour les désignations 2013** nous avons constaté quelques dysfonctionnements pour la transmission des mails relatifs à la demande de disponibilité (début novembre) et pour le 1er envoi des désignations (début décembre), cela a entraîné du retard pour certains Arbitres dans la réception des différents courriels, ceci lié au nouveau mode de transmission des mails effectué par le système informatique Fédéral.
- Il a fallu procéder à plus de **90 remplacements** (malgré la prise en compte des disponibilités) avant l'envoi de la confirmation des désignations (qui s'est relativement bien passé) pour l'ensemble des Arbitres, mais aussi pour les organisateurs, les Comités Régionaux etc..,
- **après confirmation des désignations fédérales, dans le cas extrême de désistement, il est obligatoire de prévenir la fédération É secrétariat du Service Réglementation par courriel j.pitavy@ffc.fr ou par télécopie 01 49 35 69 76 exclusivement.**
- **les remplacements** en cours de saison constituent une charge de travail importante et une certaine gêne du point de vue de la FFC, de la CNCA et des organisateurs. Nous comptons sur le respect de vos engagements, une fois acceptées vos désignations en début de saison.
- **Sur le site internet FFC**, comme en 2012 les désignations seront consultables.
- Dans le cadre d'échanges de Commissaires à Moto, Miret Antonio (ESP) a fait le Tour de France et Michael Rouzière (FRA) a effectué le tour d'Espagne.

Remarques :

- Pour la CNCA les désignations ont été effectuées (du 10 au 13 novembre 2012) par Catherine Gastou, Didier Simon et Jacques Sabathier, sous la responsabilité de Patrice Roy notre secrétaire général.
- Certains Arbitres Nationaux n'ont pas eu, dans un premier temps, de désignation Fédérales, cela est dû au nombre de jours attribué aux 25 nouveaux Commissaires Nationaux Elites qui est passé en moyenne de dix jours en 2012 à plus de quinze en 2013, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne seront pas désigné.

2-Rappel pour le Fonctionnement en général

- Comme en 2012 les questions, requêtes, demande de documents doivent être adressées en priorité au responsable du Corps Arbitral Régional, puis au relais Inter région, et non systématiquement à la CNCA ou à la fédération.
- **Les réunions de travail** pour la commission des 17 mars et 5 octobre, organisation par les responsables inter région des journées de perfectionnement piste..

3-Informations générales internationales et fédérales

Jeux Olympiques et Paralympiques : information importante pour le corps Arbitral FFC. Serge Robichon a officié aux JO de Londres pour les épreuves VTT et Alain Koszyczarz pour les Jeux Paralympiques, par contre, il est fortement regrettable que la France n'ait pas eu d'arbitre désigné pour le cyclisme traditionnel (route et piste), cette situation est inédite depuis 1992. La FFC devait faire part de sa désapprobation auprès de l'UCI.

3-1-Formation de l'UCI

- **Séminaire World Tour**
L'UCI a organisé un séminaire à Genève les 11 et 12 février 2012, 10 CI français ont participé : H.Brocque, A.Koszyczarz, D.Marcoux, D.Simon, J.Pailleux, C.Reille, M.Rivière, J.Sabathier, C.Charpigny,
- **Séminaires UCI 29 et 30/09/2012**
 - **Cyclo cross** : parmi les huit participants présence de Didier Simon et Ch. Reille.
 - **Piste** : parmi les 11 participants, 2 commissaires français : Hervé Brocque (starter pour la 2^{ème} manche de la Coupe du Monde à Glasgow et aux championnats du monde piste) et Cathy Gastou (secrétaire pour la 3^{ème} manche de la Coupe du monde à Aguas Calientes et aux championnats du monde piste).

3-2 Formation continue

Les 27 et 28 octobre séminaire, un séminaire en langue française a eu lieu à Aigle avec les CI français suivants : Gastou Catherine, Lambert Philippe, Lappartient Jérôme, Bastien Laurent et Deconclois Christine (BMX).

Formation générale des CI sur les aspects relationnels « du savoir être et du savoir faire » développée à partir de cinq modules du programme de « Formation Multisports des officiels du Québec (FMOQ) ».

3-3 Perfectionnement des CI sur le Tour de l'Avenir.

L'UCI a perfectionné six Commissaires internationaux dans le cadre du Tour de l'Avenir (en fonction de l'évaluation finale des stagiaires) avec pour objectif de donner des désignations sur des épreuves plus importantes du calendrier International.

3-4 Spécialisation des Commissaires Internationaux .

L'UCI a envoyé un courrier le 16 mai à tous les commissaires Internationaux pour qu'ils effectuent des choix de qualifications (qui prendront effets en 2014), cela a provoqué des interrogations pour les CI mais aussi pour les fédérations Nationales, cela a conduit Sabathier Jacques pour la CNCA, a demandé des précisions à la commission des Commissaires de l' UCI, sur les points des différents paragraphes exposés ci dessous par la lettre de l'UCI

" Au niveau National les fédérations sont libres d'organiser la gestion des Commissaires et des ACD, aucune séparation ou spécialisation n'est imposée" ».

" Au niveau International À À .., l'UCI à besoin de véritables spécialistes que ce soit au niveau des ACD ou sur chaque discipline"

" La spécialisation est valable pour tous les commissaires sur tous les événements internationaux. À À , même les CI nommés par leur fédération devront être des spécialistes".

Questions :

- 1) Un CI route et ACD UCI, ayant fait le choix de la route, pourra-t-il %uvrer comme ACD pour sa FN dans les épreuves de la liste B ? Ces épreuves peuvent changer pour la liste A d'une année sur l'autre pour le contrôle antidopage UCI.
- 2) Même interrogation un CI (route, cyclo-cross et piste) ayant fait le choix de la route et l'option cyclo cross, peut-il être désigné par sa FN dans une épreuve internationale piste.
- 3) Quelle qualification auront-ils au niveau de leur fédération ? Seront-ils considérés toujours comme ACD ou commissaire piste, car au niveau UCI ils ont perdu leur qualification de CI ACD UCI et de commissaire piste UCI ? Comment ceux qui ont perdu leur qualification pourront-ils se spécialiser ?

Enjeux :

- niveau d'activité des CI à rééquilibrer entre le niveau international et national ;
- déclinaison du choix fait par les CI sur l'activité nationale.

La commission des commissaires de l'UCI réunie début octobre 2012, n'a pas répondu aux questions ci dessus!...

3-5 Evaluation des Commissaires

Dans le cadre de la Formation continue, Sabathier Jacques a interrogé la Commission des commissaires UCI pour savoir si il y aurait une évaluation pour cette fin d'année comme cela avait été prévu l'année passée.

3-6 Formation et examen de Commissaire International en 2013

Normalement, il a été annoncé par l'UCI qu'il y aurait une session en 2013, beaucoup de FN et leurs commissaires ayant le potentiel et désirant postuler attendent, cela pose les questions ci dessous :

- quels quotas proposés par pays?.
- quelles exigences pour les candidatures? : comme en 2008, quatre pour la présélection et les deux meilleurs retenus pour la formation et l'examen en Français et Anglais?

Compte tenu au niveau international de l'utilisation de la langue anglaise, ainsi que du nombre d'arbitres Fédéraux pouvant postuler, il sera très certainement nécessaire que la FFC puisse proposer des candidats ayant un minimum d'acquisition de la langues Anglaise écrite et parlée.

Cela conduira très certainement la CNCA à organiser un examen de sélection avec un contrôle des compétences ainsi que d'un acquis minimum écrit et parlé en langue Anglaise

3-7 Bilan des Formations des Départements Outre Mer

Martinique

Henri Pecquenard désigné comme Président du Jury a assuré avant le Tour une formation de chronométrateur Régional pour 8 Arbitres Nationaux, au cours de trois soirées avec un examen le 4ème soir ; 3 candidats ont été reçus.

Henri Pecquenard a utilisé comme support, les cours de Philippe Lambert pour la formation et l'examen.

Guadeloupe

Michel Rivière désigné comme Commissaire sur le Tour a assuré une formation route et piste au cours de trois soirées avec une quinzaine d'arbitres dont certains ont officié sur le Tour.

Guyane

Catherine Gastou désignée comme Présidente du Jury a effectué un perfectionnement route. Suite aux précédentes formations, les arbitres locaux ont déjà un acquis.

La désignation d'un arbitre ultra-marin sur les championnats de France est très appréciée et a également des retombées positives, pour ces territoires. Il existe par ailleurs des échanges réciproques d'arbitres entre les DOM TOM.

4- Actions du Plan quadriennal 2009/2013

Le plan quadriennal a été entièrement réalisé dans toutes les disciplines

Mise en place de journées Inter-Régions sur le perfectionnement des Arbitres piste.

Comme prévu dans le plan quadriennal, une journée de perfectionnement piste ont été organisée par chaque inter-région sur toutes les disciplines officielles, avec une priorité pour la mise en application du règlement.

- Inter-région Nord Est (Ménard J) - 27 octobre au siège FFC, 17 participants.
- Inter-région Sud-ouest (Koszyczarz A) - 17 novembre à la Maison de la Promotion Sociale à Artigues près de Bordeaux, 33 participants.

- Inter-région Ouest (Simon D) . 5 janvier 2013 Maison des sports à Rennes, 65 participants.
- Inter-région Sud Est (Charpigny C) . début d'année 2013 (en attente de la date et du lieu).

5- Agents de contrôle du dopage

5-1 Niveau Fédéral

Compte tenu de certaines anomalies constatées dans les procédures de contrôle du dopage, les désignations ont été faites avec les ACD ayant fonctionné normalement sur la saison 2012.

Afin d'avoir un nombre plus important d'ACD femmes, il est envisagé de pouvoir former sur le terrain plusieurs ACD féminins sur des Championnats de France au cours de la saison 2013.

5-2 Niveau Régional

- Rappeler aux Comités Régionaux l'obligation de désigner un Arbitre sur les épreuves Fédérales d'un jour.
- Il est également nécessaire de re-proposer aux Comités régionaux la possibilité de former les arbitres au déroulement des contrôles inopinés comme cela avait été fait en 2005.

6-Bilan du projet « Un club, un Arbitre »

Examen des propositions définitives faites et retenues par le CA de la FFC.

- **Obligation d'avoir au moins un arbitre lors de l'affiliation d'un club** : proposition retenue pour mise en œuvre en 2013 avec une notion de progressivité.
 - pas d'obligation pour les clubs à statut particulier (ex. associations de signaleurs à moto) ;
 - pour les clubs organisant plus de 3 épreuves, 1 arbitre au moins ;
 - pour les clubs organisant moins de 3 courses, jusqu'au 31 décembre 2014, possibilité d'avoir un dirigeant avec une simple attestation de formation. Régularisation à partir de 2015.
- **La licence Arbitre club validée par le CA** : sera effective à partir de 2013. Tarification proposée identique à la licence des Arbitres Ecoles de vélo.
- **Accord pour la Formation** proposée d'environ 6 heures sera assurée (à partir de l'intersaison 2012) par les formateurs du Corps Arbitral Départemental ou Régional, avec comme support, le Guide de l'Arbitre Club (déjà disponible) et une évaluation par QCM, sur les points principaux de la mise en pratique du contrôle sportif sur le déroulement d'une épreuve.

NB. Les responsables inter-région doivent informer par mail les responsables des comités régionaux de la mise en place de ce dispositif, d'obtenir cette licence et voir les modalités qui seront mises en œuvre.
- **Mutation** : le principe d'instaurer un droit de mutation avec une indemnité pour le club quitté.

7- Dossier Sécurité pour les Arbitres dans épreuves

Le principe du dossier sécurité a été approuvé, lors du Conseil d'administration des 29 et 30 juin, aussi bien pour les épreuves du calendrier fédéral que régional

L'organisateur doit remettre au Président du Jury un dossier sécurité comportant :

- l'arrêté Préfectoral et si besoin de la Mairie ;
- la fiche des moyens de secours ;
- la liste des véhicules pour l'assurance (pour les épreuves route, avec le N° de licence des chauffeurs) ;
- les coordonnées du médecin de course ;
- la liste des hôpitaux où les blessés peuvent être évacués rapidement.

Avec son rapport le Président du collège des Arbitres joindra obligatoirement les documents suivants :

- la liste des engagés ;
- la liste des partants ;
- l'état de résultats ;
- tous les classements ;
- les sanctions prononcées y compris les faits de course ;
- un exemplaire du Guide technique ;
- si besoin les feuilles des chronométreurs et les rapports des commissaires individuels.

Et par conséquent, ajouter le texte ci-dessous dans les documents officiels :

« Pour les épreuves du calendrier Fédéral et Régional, le **dossier sécurité** devra obligatoirement être joint avec les documents ci-dessous :

- la liste des véhicules pour l'assurance (pour les épreuves routes avec le N° de licence des chauffeurs)
- la fiche technique d'évaluation et de sécurité (1) : check-list de tous les moyens, logistiques pour la sécurité, l'assistance médicale et tous les renseignements divers relatifs à l'épreuve) ».

(1) La fiche technique d'évaluation et de sécurité réalisée par J. Sabathier sera finalisée par Joël Ménard, pour parution sur le site FFC.

8- AFAC Compte rendu de réunion

Eric Puren, secrétaire de l'AFAC, a été reçu par Patrice Roy et Olivier Quéguiner et le compte-rendu a été diffusé aux membres de l'association. Plusieurs points ont été exposés :

Remboursement des frais de déplacement, harmonisation des vacations des arbitres, tenue vestimentaire, valorisation du rôle des arbitres, réglementation FFC, projet « un arbitre, un club »

Quelques réflexions suite à la lecture de ce compte rendu :

Point sur la tarification : J. Sabathier rappelle qu'auparavant la vacation était attribuée en fonction de la qualification ; sur la proposition de la CNCA, les vacations sont basées sur la fonction.

Position de l'AFAC par rapport à la CNCA : Son rôle est à définir : en tant qu'amicale, il ne peut pas agir d'un syndicat qui porte des revendications.

Par ailleurs, les sujets présentés sont-ils partagés par l'ensemble des membres ou par quelques personnes ?

Communication : la CNCA reconnaît toutefois des faiblesses en matière de communication au sujet des arbitres et de leurs activités. Sur ce point, les remarques de l'AFAC sont fondées.

Proposition pour la CNCA du prochain mandat : avoir un membre en charge de la communication.

9- Mise en danger des coureurs par retour derrière voiture

Lors du Tour du Piémont Pyrénéen (AQU), deux coureurs ont été ramenés après crevaison, derrière le véhicule de leur équipe en dehors de la file des DS. Suite à un brusque coup de frein, un coureur a pu éviter la voiture mais l'autre est passé à travers la lunette arrière.

Une procédure disciplinaire au niveau national a été mandatée par le Bureau exécutif pour instruction à l'encontre du président de club et des deux conducteurs concernés par l'échange de postes puisque le directeur sportif de l'équipe incriminée avait cédé sa place dans la course, sans en avertir le collège des commissaires.

10- Envoi des dossiers et états de résultats de toutes les épreuves

Après validation des résultats et classements par le Président du Jury, le Juge à l'arrivée doit faire envoyer par l'informaticien de l'organisation les résultats par courriel à adresser à resultats@ffc.fr (boîte venant d'être créée).

Mais dans tous les cas, le JA doit faire parvenir rapidement les résultats papier par la poste à : FFC - Département des Activités sportives . Homologation des résultats . 5 rue de Rome - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex. Ce dispositif sera opérationnel à partir de la saison sur route.

11-Usage des réseaux sociaux par les arbitres

On a pu constater cette saison que certains arbitres utilisaient Facebook pour commenter le travail de leurs collègues qui étaient en train d'officialier sur des courses.

La CNCA demande que les réseaux sociaux ne soient pas utilisés dans ce cadre. Les limites de l'usage des nouveaux moyens de communication (Facebook, Twitter, YouTube) devront faire l'objet d'un rappel dans le Code de déontologie.

Posent également le problème : le respect du droit de réserve et les incompatibilités entre les fonctions d'arbitre et des prestataires de service utilisés par l'organisateur.

12- Para cyclisme

Les arbitres reçus à la formation de para cyclisme en 2011 ont finalement reçu leur diplôme justifiant leur réussite à cet examen, cela par l'intervention de Catherine Gastou.

Suite à une question pour savoir s'il était possible d'avoir des écussons pour cette discipline, il est répondu que tous les arbitres indifféremment de leur spécialité portent le logo FFC identique pour tous.

13- Arbitres de haut niveau :

Suite aux démarches de l'AFCCAM, l'inscription des arbitres sur la liste de haut niveau doit permettre la signature d'une convention avec le Ministère, la Fédération et l'employeur pour pouvoir se libérer pour accomplir des missions d'arbitrage.

La FFC instruira les dossiers des arbitres qui seront demandeurs.

14 - Mise à Jour du Règlement Fédéral

Voir sur le site fédéral les modifications des règlements qui seront disponible à partir de la fin de semaine 7, ci dessous les principales modifications:

Titre I Organisation générale du sport Cycliste

- 1.1.015 bis : Prise de licence par Internet à titre individuel
(texte devant être validé par le BE)
- 1.1.024 : Licence chauffeurs de l'échelon course

Licences Service

Les licences :

- cibiste,
- sympathisant,
- personnel vacataire,

sont délivrées aux personnes de 18 ans et plus.

Les licences :

- signaleur,
- chauffeur(1)

➤ motard(2)

Sont délivrées aux personnes de 18 ans et plus, et titulaires du permis de conduire.

Ces six types de licences sont destinés aux personnes amenées à remplir une tâche lors de l'organisation des manifestations sportives, dans l'accomplissement de missions sportives ou non pour le compte de la FFC, des comités régionaux, départementaux ou des clubs FFC.

Elles peuvent être souscrites également au titre de sympathisant pour faire partie de la FFC.

(1) les chauffeurs de voitures, à l'échelon course doivent être licenciés, exception faite pour les voitures des organes de presse admis dans la course.

➤ épreuves du calendrier régional : licence FFC quelle que soit le type ou carte à la journée.

➤ épreuves du calendrier national et international : licence FFC quelle que soit le type.

(2) les pilotes motos doivent être licenciés, exception faite pour les motos des organes de presse admis dans la course.

➤ épreuves du calendrier, régional, national et international : licence FFC quelle que soit le type

➤ une exception, pour les pilotes de moto "sécurité" dans les CLM et Cyclosporatives, qui peuvent avoir une carte à la journée..

● 1.1.026 bis : carte à la journée

Il s'agit d'un titre de participation unique, délivré sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition datant de moins d'un an, qui est valable pour une participation unique à toutes les épreuves de toutes les disciplines organisées sous l'égide de la FFC, dans les conditions ci-après :

➤ Épreuves correspondant à l'activité de la Licence Jeune (4 à 16 ans),

➤ Épreuves du Cyclisme Pour tous, selon l'article 16.0.017 du titre XVI

➤ Manifestations d'initiation et de découverte sans limitation d'âge. La participation à ces manifestations sans caractère compétitif ne nécessite pas la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

Le coût de la Carte à la Journée est fixé annuellement par le Bureau Exécutif de la FFC.

Le droit d'engagement demandé à un titulaire de la Carte à la Journée ne peut subir une majoration pour prise d'engagement sur place.

Une licence définitive de la même année peut être souscrite, déduction faite du montant de deux Cartes à la Journée qui auront été achetées par une même personne.

Les chauffeurs de voiture de l'échelon course d'une épreuve régionale peuvent prendre une carte à la journée.

Les pilotes motos "Sécurité" dans les épreuves CLM et les cyclo sportives du calendrier régional, national et international, peuvent également prendre une carte à la journée.

● 1.2.077 : Dossier sécurité, documents organisateur

La direction générale matérielle de l'épreuve est assumée par l'organisateur ou son représentant.

Les problèmes de l'organisation purement matérielle sont résolus par la direction de l'organisation dans le respect des règlements applicables et après consultation du collège des commissaires.

Pour les épreuves des calendriers l'organisateur doit remettre au Président du Jury un dossier sécurité comportant :

➤ l'arrêté Préfectoral et si besoin municipal.

➤ la fiche des moyens de secours

➤ la liste des véhicules pour l'assurance (avec le N° de licence des chauffeurs pour les épreuves sur route)

➤ les coordonnées du médecin de course pour les épreuves se disputant sur un circuit d'une distance supérieure à dix kilomètres.

➤ la liste des hôpitaux où les blessés peuvent être évacués rapidement. »

● 1.1.117 : Arbitre club modalités de qualification

Les formations et examens, permettant de délivrer les différents titres d'arbitre ou de commissaire de chaque discipline sont placés sous la responsabilité de l'UCI pour les commissaires internationaux ou Nationaux Elites et de la Commission Nationale du Corps Arbitral FFC (CNCA) qui délègue aux Commissions Régionales du Corps Arbitral (CRCA) la responsabilité des qualifications régionales en fonction du tableau suivant :

Qualification	Age d'activité		Pré requis	Formation		Examen		
	Mini	Maxi		Responsable	Durée	Ecrit	Oral	Pratique
Ecole de vélo	14 (5)	à fixer par la CRCA	Licence FFC	CRCA ou/et comité départemental	à la libre initiative de la CRCA pour le programme et l'examen, suivant la recommandation des commissions d'EDC			
Jeune Arbitre	14 (6) 16 (6)	20 20	Licence FFC	CRCA ou/et comité départemental	Le livret Jeune Arbitre délivré par la CRCA définit le cursus et fait office de convention			
Arbitre club	18	à fixer par la CRCA	Licence FFC	CRCA ou/et comité départemental	6 heures de formation sur la base du guide de l'Arbitre club avec évaluation par un QCM			
Régional	18	à fixer par la CRCA	Licence FFC	CRCA ou/et comité départemental	9 h	2h par discipline	5 questions	min 4 épreuves stagiaire
National	19 dans l'année de d'examen	à fixer par la CRCA (7)	5 désignations minimum comme titulaire pendant une saison régional	CRCA ou/et responsable interrégional	18h par discipline	4h par discipline	5 questions	min 3 épreuves stagiaire
Fédéral (1) ou National Elite (CNE)	22 dans l'année de l'examen	70 (7)	2 saisons au Niveau national / 55 ans dans l'année de l'examen	CNCA avec test de présélection interrégional Pour le CNE l'UCI désigne un Formateur UCI	24h par discipline	5h par discipline	5 questions	-
International UCI	25	70 (2)	3 ans au niveau Fédéral min / moins de 50 ans	UCI	Suivant articles règlement UCI 1.1.053 à 1.1.061			
Chronométrateur Régional (3)	18	à fixer par la CRCA	niveau régional + Licence FFC	CRCA ou/et responsable interrégional	9 h	3h	Prise de temps	3 épreuves min stagiaire
Chronométrateur Fédéral (4)	20	70	niveau national + 2 ans au niveau chrono régional min, 55 ans dans l'année de l'examen	CNCA avec test de présélection interrégionale	6h	4h	Prise de temps	-

• 1.1.123 : Documents à expédier par le PJ

Rapport

Le Président et les membres du collège des Arbitres ou des commissaires établissent un rapport circonstancié sur l'épreuve par le biais d'un formulaire fourni par l'instance de désignation, UCI, FFC ou Comité Régional.

Ce rapport type permet de mettre en évidence les aspects négatifs ou positifs de l'organisation constatés et les observations et suggestions utiles.

Il est obligatoirement accompagné des documents suivants :

- la liste des engagés,
- la liste des partants,
- l'état de résultat
- tous les classements
- les sanctions prononcées y compris les faits de course
- un exemplaire du Guide technique

- si besoin les feuilles des chronomètres et les rapports des commissaires individuels.
- la liste des véhicules suiveurs pour l'assurance (avec le N° de licence des chauffeurs pour les épreuves sur route)
- la fiche de Sécurité route (1) (check liste de tous les moyens, logistiques pour la sécurité, l'assistance médicale et tous les renseignements divers relatifs à l'épreuve).

(1) Fiche disponible sur le site FFC

La fiche de sécurité et la fiche de synthèse des éléments nécessaires au contrôle sportif d'une épreuve sur route, sont jointes à toute fin utile en annexe de ce document .

• **Annexe 4 point 4.3 : qualification secouristes**

Structures de secours

- Pour toutes les épreuves, un dispositif prévisionnel de secours proposé par l'organisateur et apprécié par les services compétents doit être mis en place. Les dispositions relatives à cette structure seront fonction de l'importance de la manifestation et de la nature du parcours.
- Le tableau ci-dessous précise la nature du dispositif à mettre en place selon la nature de l'épreuve.

<i>Moyens à mettre en place</i>	<i>Nature de l'épreuve</i>		
	Circuit inférieur ou égal à 10 km	Circuit supérieur ou égal à 10 km	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs statiques ou à moto aux points stratégiques où il faut rendre l'épreuve prioritaire	OUI	OUI	OUI
Deux secouristes titulaires du PSE (1)	OUI	OUI	OUI
Ambulance	NON	OUI	OUI
Médecin	NON	Joignable et disponible à tout moment	OUI
Dispositif de secours (2)	OUI	OUI	NON

(1) un des deux secouristes doivent être titulaire du PSE2.

(2) un local ou un lieu matérialisé (véhicule sanitaire) avec un brancard, des couvertures et des trousse de secours pour assurer les premiers soins, par les deux secouristes, mentionnés ci-dessus.

Titre II Route

• **2.1.004 : équipe mixte**

Une équipe mixte est composée exclusivement de coureurs qui ne proviennent pas d'équipes déjà engagées dans la course (club, sélection départementale ou régionale).

Les coureurs porteront un maillot neutre identique sur lequel pourra figurer la publicité de leur club ou sponsor habituel. Il ne pourra en aucun cas s'agir d'un maillot national.

Une équipe mixte est composée exclusivement de coureurs provenant de différentes équipes ayant droit de participer suivant l'article 2.1.005, mais dont l'équipe n'est pas engagée dans la course.

Pour les épreuves Nationales et régionales par étapes, il ne peut y avoir que deux équipes de club maximum

Le titre et la composition de l'équipe mixte ne peuvent excéder la durée de l'épreuve.

Les coureurs prenant part à une équipe mixte doivent présenter l'accord écrit du manager de la structure UCI ou du Président du club dont ils dépendent.

L'appellation de l'équipe utilisée pour tous les documents de la course commencera par « Equipe Mixte ♂ », **avec nom des clubs concernés.**

• **2.1.009 : participation des équipes**

Il ne peut y avoir dans une même épreuve, selon la nature des équipes admises :

- plus d'une équipe de la même équipe UCI ou du même club FFC,
- plus d'une sélection départementale du même département,
- plus d'une sélection régionale de la même région,
- de même pour les sélections nationales, fédérales ou inter-nations.

Une sélection interrégionale «Provence Côte d'Azur» est considérée comme une sélection régionale. Néanmoins, la participation d'une sélection interrégionale PACA exclut la présence supplémentaire d'une sélection régionale des comités régionaux concernés.

Une sélection départementale ou régionale sera composée de 2 clubs minimum, et ne peut faire appel à des coureurs de clubs participant déjà à l'épreuve, sauf si ces sélections sont constituées en totalité de coureurs espoirs (sauf épreuves Fédérale Espoirs et MU classe 2).

Une entente Interclubs ne peut faire appel à des coureurs de clubs participant déjà à l'épreuve, sauf si il s'agit d'une épreuve d'une journée.

Une structure Départementale ou régionale ne peut faire appel à des coureurs, **dans les cas suivant :**

- **si leur club participe déjà à l'épreuve.**
- **si un ou plusieurs coureurs du même club participe dans une autre sélection (quelle que soit la structure).**

Une sélection régionale ou départementale ne peut incorporer de coureur de nationalité non française.

• **2.1.012 :activité des Jeunes Minimes - Cadets**

L'activité des jeunes coureurs est limitée en distance, dates des jours de course et développement, dit braquet. Pour les dames, les limitations peuvent changer suivant les épreuves auxquelles elles participent.

Dames Minimes :

Distance maximum : 40km

Développement maximum : **7,01 mètres (46x14)**

Dames Cadettes (avec Dames Minimes) :

Distance maximum : 40km

Développement maximum : **7,60mètres (50x14)**

Des épreuves contre la montre individuel peuvent être organisées au niveau régional ainsi que des épreuves contre la montre par équipes. Pour ces dernières, les équipes seront composées au maximum de quatre coureurs avec utilisation de vélos traditionnels.

Distances maximum CLM individuel Minimes hommes/dames : 10km

Distances maximum CLM par équipes Minimes hommes/dames : 15km

Distances maximum CLM individuel cadets/cadettes : **15km**

Distances maximum CLM par équipes cadets/cadettes : **30km**

Hommes Minimes (avec Dames Cadettes et Dames Minimes) :

Distance maximum : 40km

Développement maximum : **7,01 mètres (46x14)**

Hommes Cadets (avec Dames Cadettes et Dames de 17 ans et plus) :

Distance maximum : 80 km

Développement maximum : **7,60mètres (50x14)**

Des épreuves sur route avec un tronçon contre la montre de 3km maximum suivi dans la même journée d'un tronçon en ligne peuvent être organisées pour les cadets hommes. Le kilométrage journalier ne doit pas dépasser la distance maximum autorisée.

Des épreuves sur route avec un classement de type « course aux points » peuvent être organisés pour les cadets et cadettes.

Jours de course autorisés Minimes (Hommes / Dames) :

Tous les jours de la semaine (sous autorisation des commissions régionales "jeunes").

ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

2.4.001 Les distances maximum sont:

		Kilométrage Maximum		
		Calendrier UCI	Calendrier FFC	Calendrier Régional
Hommes	Elite Pro.1-2-3 ^{ème} cat.	80	60	20
	Moins de 23 ans	40	40	20
	Juniors	30	20	20
	Masters	40	-	-
	Passocyclisme			20
	Cadets			15
	Minimes			10
Dames	Elite Pro.1-2-3 ^{ème} cat.	40	40	20
	Juniors	15	15	20
	Cadettes			15
	Minimes			10

2.4.010 Chaque coureur doit se présenter pour contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ, sous peine de refus de départ.

Au moment du départ, un nouveau contrôle **peut être** effectué.

ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPE

2.5.002 La distance maximum des épreuves contre la montre par équipes sera de:

		Kilométrage Maximum		
		Calendrier UCI	Calendrier FFC	Calendrier Régional
Hommes	Elite Pro.1-2-3 ^{ème} cat.	100	80	50
	Moins de 23 ans	80	80	50
	Juniors	70	50	50
	Masters	70	-	-
	Passocyclisme			30
	Cadets (1)			30
	Minimes(1)			15
Dames	Elite Pro.1-2-3 ^{ème} cat.	50	50	50
	Juniors	30	30	30
	Cadettes(1)			30
	Minimes(1)			15

(1) Equipes de 4 compétiteurs maximum avec utilisation de vélos classiques

2.5.009 Les coureurs de chaque équipe doivent se présenter au contrôle du matériel au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ prévue.

Au moment du départ, un nouveau contrôle **peut être** effectué

2.6.019 Il est autorisé de prévoir des bonifications aux conditions suivantes:

1. Grands Tours

Sprints intermédiaires

étapes : 3 sprints maximum

Bonifications

- sprints intermédiaires : 6‰ 4‰ 2‰ ou 3^{es}, 2^{es}, 1^{er} au choix de l'organisateur
- arrivée d'étape : 20‰ 12‰ 8‰ ou 10^{es}, 6^{es}, 4^{es} au choix de l'organisateur

Si l'organisateur décide d'appliquer le barème le plus bas à l'arrivée, il devra également appliquer le barème le plus bas aux sprints intermédiaires

Titre III Piste

3.2.001 Minimes et Cadets Hommes

Les Minimes et Cadets hommes peuvent participer aux courses sur piste tous les jours de la semaine.

Seules les épreuves suivantes sont autorisées :

	Minimes	Cadets
Développement	6,71m	7,01m
Vitesse	tournoi en 3 sprints maximum : 1 série, 1/2 finale et finale	
Poursuite Individuelle	-	3km, finale directe
Elimination	6km max.	8km max.
CLM	200m CLM lancé	200m CLM lancé
CLM	-	500m CLM
Course aux points	12km max., 2km min. entre 2 classements, 3 classements max.	16km max., 2km min. entre 2 classements
Américaine	-	20km max., 5km min. entre 2 classements
Scratch	1,5 à 2,5 km	3,5 à 5 km
Keirin		2km / le derny lancé à 45km/h et s'écarte à 500m de l'arrivée

Minimes et Cadettes Dames

Les dames cadettes et les minimes peuvent participer aux épreuves sur piste dans les mêmes limitations que les Minimes et Cadets Hommes.

Développement maximum autorisé :

- Minimes seules : 6,71 mètres,
- Cadettes : 7,01 mètres,
- Minimes, dans la même épreuve que les cadettes: 7,01 mètres

3.2.052 Organisation de la compétition

Les épreuves sont disputées sur la distance de :

4 km pour les Hommes

3 km pour les Femmes

3 km pour les Hommes Juniors

3 km pour les Hommes Cadets

2 km pour les Femmes Juniors.

2 km pour les Femmes Cadettes

- 3.2.099 : Poursuite par équipe.

Les équipes pour les femmes étant de 4 maintenant la réglementation est la même que pour les hommes

- 3.2.153 : Vitesse par équipes

A l'accomplissement de son tour, l'arrière de la roue arrière du coureur de tête doit franchir la ligne de poursuite devant la partie avant de la roue avant du coureur suivant.

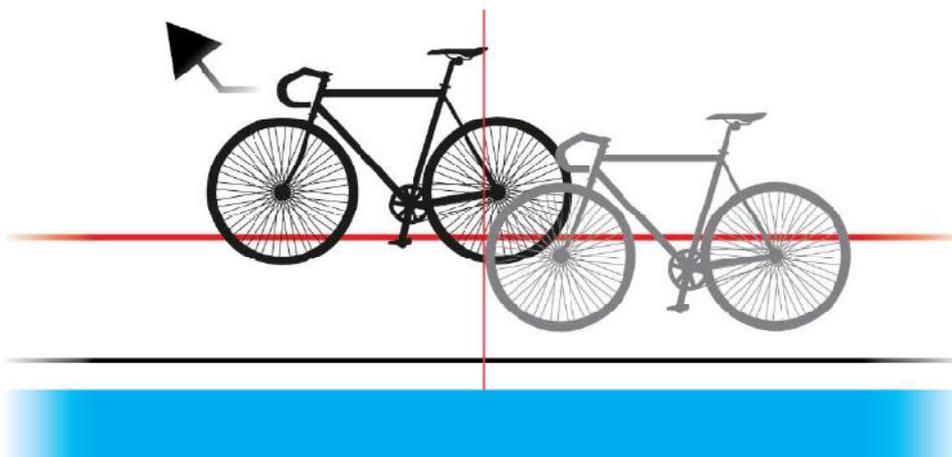
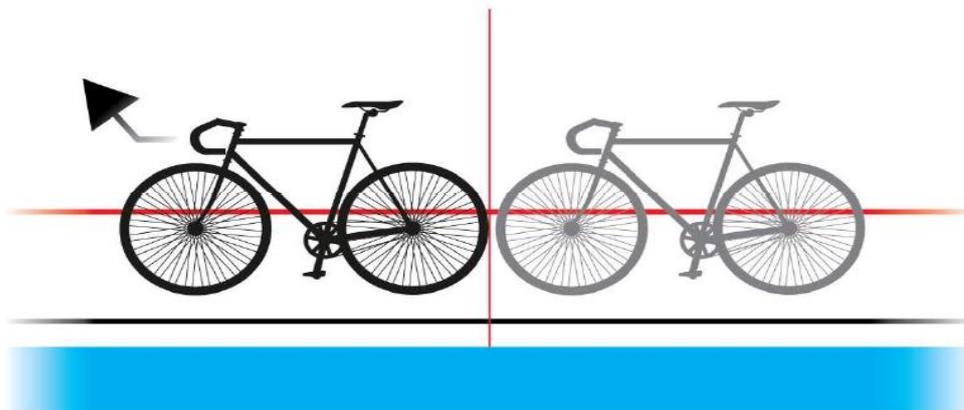
Ensuite, le coureur de tête doit s'écarter immédiatement dans les 15 mètres après la ligne de poursuite au-dessus de la ligne des sprinters.(1)

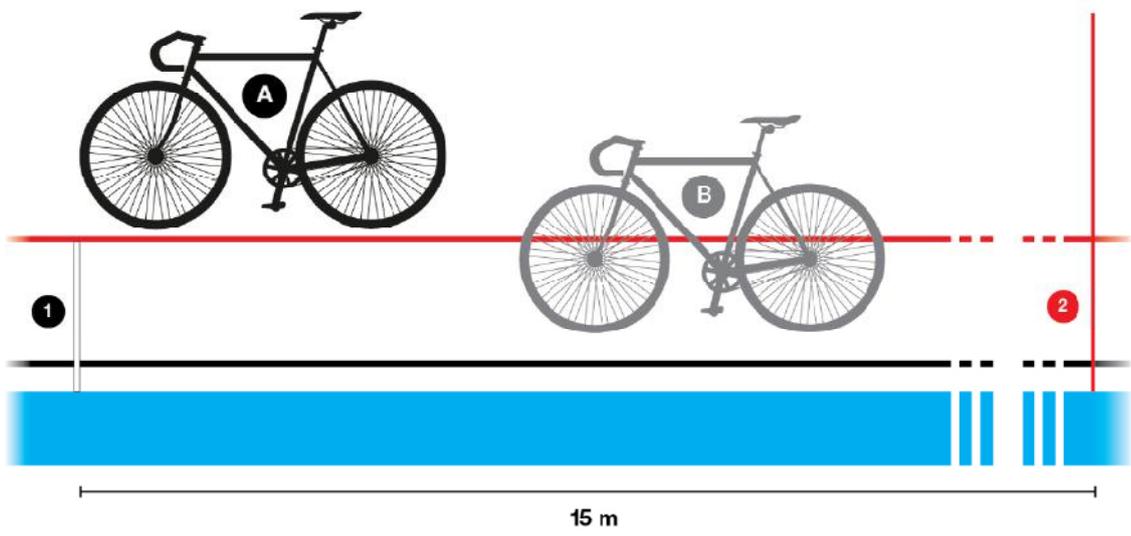
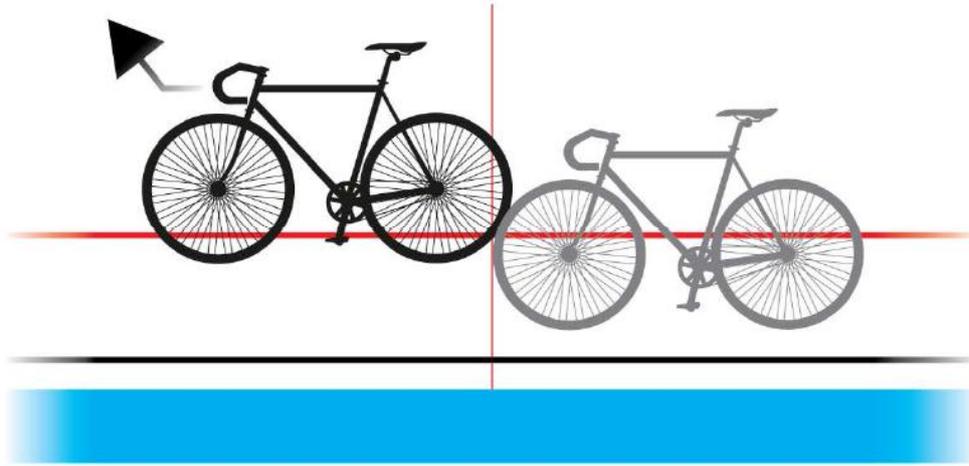
La poussette entre équipiers est absolument interdite.

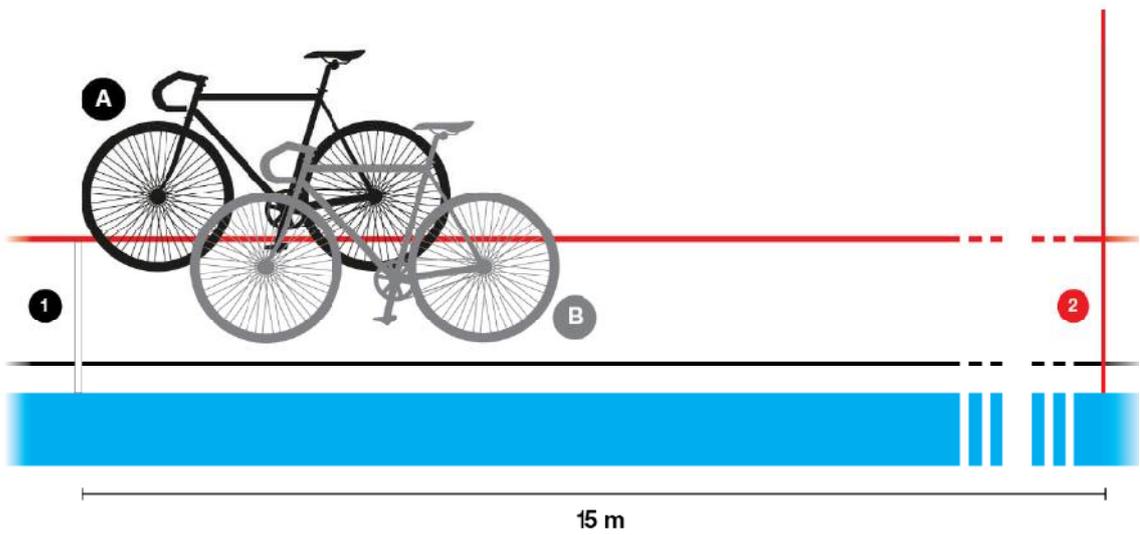
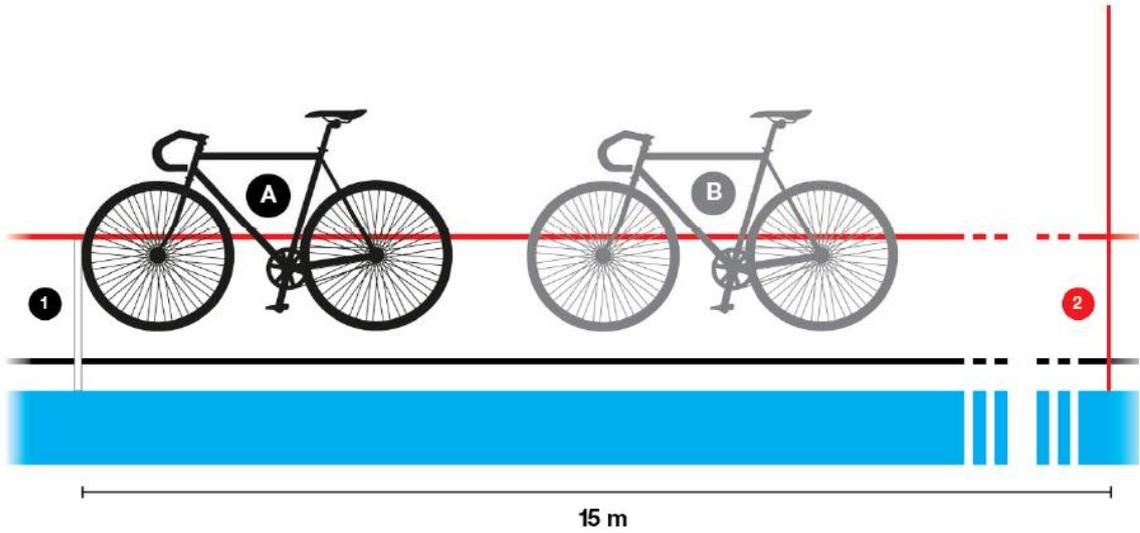
Si la ligne des exigences ci-dessus n'est pas satisfaite, l'équipe sera déclassée à la dernière place du stade de la compétition.

(1) voir schémas ci dessous

✓ Valable X déclassement de l'équipe







Titre X Matériel et équipements vestimentaires

10.2.013

Le bec de selle doit se situer au minimum 5 cm en arrière de la verticale passant par l'axe du pédalier (1). Cette distance n'est pas applicable à la bicyclette du coureur qui participe à une épreuve de **vitesse sur piste (200 mètres lancé, tour lancé, vitesse, vitesse par équipes, keirin, 500 mètres et kilomètre)** sans que toutefois, le bec de selle ne dépasse la verticale passant par l'axe du pédalier.

Le bec de selle peut être avancé jusqu'à la verticale passant par l'axe du pédalier

10.2.023 Prolongateur sur piste.

Pour les courses contre-la-montre sur route et pour les courses de poursuite individuelle et par équipe sur piste, un cintre supplémentaire (prolongateur) fixe pourra être ajouté au système de guidage; dans ce cas, seule la position des avant-bras dans le plan horizontal est autorisée. Il est également possible d'ajouter un prolongateur pour les épreuves de 500 mètres et du kilomètre sur piste, mais dans ce cas, la position du bec de selle doit se situer au minimum 5 cm en arrière de la verticale passant par l'axe du pédalier.

La distance entre la verticale passant par l'axe du pédalier (PP) et l'extrémité du cintre hors tout ne pourra dépasser une limite fixée à 75 cm, les autres limites fixées à l'article 10.2.022 (B, C, D) restant inchangées. Un repose coudes ou avant-bras est autorisé. (voir schéma «STRUCTURE (1B)»). ect....

10.2.024 bis Bidon sur vélo

Les bidons ne doivent pas être intégrés au cadre et peuvent uniquement être placés sur le tube diagonal et le tube de selle, vers l'intérieur du cadre. Les dimensions maximales pour la section des bidons utilisés en compétition ne peuvent dépasser 10 cm pour un minimum de 4 cm et leur contenance doit se situer entre 400 ml au minimum et 800 ml au maximum.

10.3.033 (Port des couvres chaussures piste et des gants)

Tout équipement vestimentaire susceptible d'influencer la performance du coureur est prohibé. Il est notamment interdit de porter des éléments vestimentaires non essentiels ou ayant pour but de diminuer la résistance de pénétration dans l'air ou à modifier la physiologie du coureur (compression, étirement, soutien).

Lors des épreuves sur route et de VTT, des vêtements ou survêtements peuvent être considérés comme des éléments vestimentaires essentiels et justifiés dans la mesure où les conditions atmosphériques le justifient pour la sécurité ou la santé du coureur. L'appréciation de la justification de vêtements ou survêtements complémentaires appartient exclusivement aux commissaires.

Le port de couvre-chaussures lors des épreuves sur piste couverte est interdit.

Le port des gants de sécurité peut être rendu obligatoire par le règlement particulier de fonctionnement de chaque vélodrome.

Les équipements (casques, chaussures, maillots, cuissards, etc.) portés par le coureur ne peuvent pas être détournés de leurs usages vestimentaires ou sécuritaires par l'ajout de systèmes mécaniques ou électroniques qui n'auraient pas été approuvés comme nouveautés techniques selon l'article 10.2.010 « Nouveautés techniques ».

Espace arbitres :

Le déploiement du système informatique prévoit à l'avenir d'intégrer un « espace arbitres » réservé et consultable par les officiels sur le site Fédéral.

Comme je l'ai déjà annoncé j'arrêterai à l'issue de mon 3ème mandat la présidence de la CNCA , je tiens à remercier tous mes collègues de la CNCA avec lesquels nous avons travaillé dans le meilleur esprit possible.

Merci à tout le corps Arbitral FFC avec lequel j'ai toujours eu des relations les plus cordiales au service de notre cyclisme FFC qui ne peut fonctionner sans les Arbitres.

Merci à notre Président David LAPPARTIENT et notre secrétaire Général Patrice ROY pour la confiance accordée à notre commission qui a pu travailler en toute indépendance.

Fait à Arcachon, le 14 février 2013.

Jacques Sabathier

Annexe N° 1 **FICHE DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU
CONTROLE SPORTIF D'UNE ÉPREUVE SUR ROUTE**

Mise en place du Contrôle Sportif par les arbitres

1) - Rappel sur la responsabilité des Arbitres consulter le règlement FFC art 1.2.130

2) - Avant l'épreuve suivant art FFC 1.2.077 :

Après prise de contact avec l'organisateur le Président du jury des Arbitres doit prendre connaissance du dossier Sécurité remis par l'organisateur, avec les documents cités ci-dessous

- l'arrêté Préfectoral et si besoin municipal.
- la fiche des moyens de secours
- la liste des véhicules pour l'assurance avec le N° de licence des chauffeurs.
- Les coordonnées du médecin de course pour les épreuves se disputant sur un circuit d'une distance supérieure à dix kilomètres.
- La liste des hôpitaux où les blessés peuvent être évacués rapidement.

3)- Après l'épreuve suivant art FFC 1.2.123 :

Le Président et les membres du collège des Arbitres ou des commissaires établissent un rapport circonstancié sur l'épreuve par le biais d'un formulaire fourni par l'instance de désignation, UCI, FFC ou Comité Régional.

Ce rapport type permet de mettre en évidence les aspects négatifs ou positifs d'organisation constatés et les observations et suggestions utiles.

Il est obligatoirement accompagné des documents suivants :

- la liste des engagés,
- la liste des partants,
- l'état de résultat
- tous les classements
- les sanctions prononcées y compris les faits de course
- un exemplaire du Guide technique
- si besoin les feuilles des chronométreurs et les rapports des commissaires individuels.
- la liste des véhicules suiveurs pour l'assurance (avec le N° de licence des chauffeurs pour les épreuves sur route)
- la fiche de Sécurité (1) route, check liste de tous les moyens, logistiques, sécurité, d'assistance médicale et tous les renseignements divers relatifs à l'épreuve.
(1) Fiche disponible sur le site FFC

4) - Transmission du dossier d'après course suivant art FFC 1.2.124 :

Pour les épreuves du calendrier Fédéral ou Régional l'ensemble des documents sera envoyé par le Président du Jury pour l'homologation de la compétition comme ci-dessous

- calendrier régional, suivant modalités du Comité régional du lieu de l'épreuve.
- calendrier fédéral, sous huit jours à la FFC (resultats@ffc.fr) et au Comité Régional du lieu de l'épreuve de l'organisateur.

Mais dans tous les cas, le JA, doit faire parvenir rapidement les résultats papier par la poste à :
FFC - Département des Activités sportives . Homologation des résultats . 5 rue de Rome - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cedex. Ce dispositif sera opérationnel à partir de la saison sur route 2013.

